

## La MAIF lance la première offre d'assurance à la demande pour les plaisanciers

La MAIF propose une nouvelle offre d'assurance navigation à la journée, destinée aux propriétaires de bateaux de plaisance. Une formule inédite, plus flexible et mieux adaptée aux nouvelles attentes des plaisanciers utilisant leur bateau moins de 20 jours par an. 100% mobile et « à la demande », elle propose une couverture d'assurance au plus près des besoins, pour un budget maîtrisé.

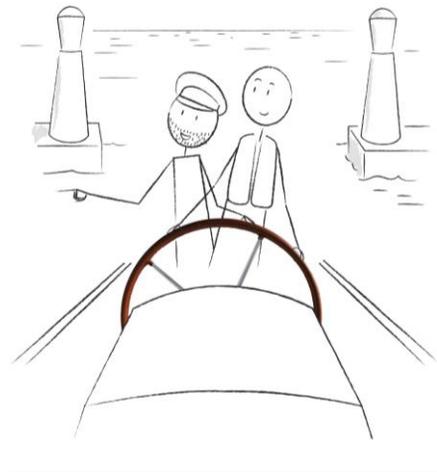


### L'assurance « à la demande », une innovation MAIF au service des plaisanciers

Pour répondre aux besoins de ses sociétaires et aux nouveaux usages, la MAIF continue d'innover et n'hésite pas à repenser son propre modèle pour proposer de nouvelles offres. Dans la lignée de « 4+2 » destinée aux motards qui n'utilisent qu'occasionnellement leur moto, l'assurance de bien à la demande avec Valoo, ou encore l'assurance auto à la minute d'Altima par MAIF, la Mutuelle adapte cette solution à l'assurance navigation.

Aux côtés d'une formule au tiers et d'une formule tous risques classiques, la MAIF lance une nouvelle formule « à la demande » permettant de souscrire à un socle de garanties essentielles permanentes pour l'hivernage (*responsabilité civile vol, vandalisme, assistance au bateau et aux personnes, etc.*) et d'y ajouter des garanties complémentaires, activables à la journée, lors des jours de navigation (*dommages matériels et corporels, échouement ou encore chavirement*).

Ainsi, les sociétaires (assurés) qui naviguent moins de 20 jours par an pourront profiter d'une assurance offrant une tarification sur-mesure et des garanties les plus adaptées à leur utilisation occasionnelle.



### Une offre adaptée et 100% mobile, unique sur le marché des plaisanciers

D'un simple clic via l'application MAIF, le plaisancier peut activer les garanties complémentaires qui prendront effet immédiatement jusqu'à la fin de la journée (23h59). L'assuré peut, depuis l'application MAIF, suivre le coût de son assurance, le nombre de jours de navigation et l'adapter à son usage et son budget, avec la possibilité de planifier plusieurs jours de sorties à l'avance.

En cas d'activation des garanties complémentaires plus de 20 jours par an, le montant de l'offre à la demande atteint le tarif de la formule tous risques classique. L'ensemble des garanties sont alors acquises pour le sociétaire jusqu'à la fin de l'année pour un budget maîtrisé.



assureur militant

Florent Villain  
Directeur Marketing MAIF

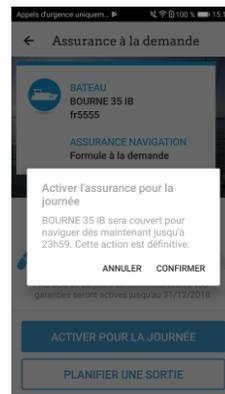
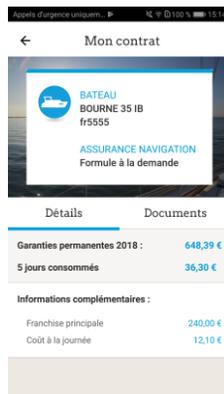


« Cette offre d'assurance à la demande pour les plaisanciers est la troisième offre d'assurance à l'usage lancée par le Groupe MAIF en 2018. Nous poursuivons ainsi l'enrichissement de notre panel de solutions pour accompagner les usages des sociétaires et des prospects ».

## Une offre pour accompagner le développement de la navigation de plaisance

Avec 9 millions de plaisanciers dont 4 millions de pratiquants réguliers, la navigation de loisir s'ouvre à une nouvelle clientèle, notamment grâce aux possibilités offertes par l'économie collaborative (dont la location entre particuliers).

La MAIF propose depuis plus de 20 ans des offres d'assurance navigation de plaisance et s'est rapidement placée parmi les acteurs principaux du secteur, en nombre de contrats (37000). Elle accompagne aujourd'hui le développement de ce loisir qui se démocratise et touche de plus en plus de français, en témoigne la délivrance de permis à la hausse sur les 5 dernières années, de l'ordre de 86 000 en moyenne par an.



## Chiffres clés

1 million de bateaux immatriculés en France - 9 millions de navigateurs de plaisance  
En moyenne, un plaisancier navigue entre 5 à 15 jours par an

### A propos de la MAIF



5<sup>ème</sup> assureur automobiles et 1<sup>er</sup> assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients où elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus. En 2017, le groupe MAIF a réalisé un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros.

Plus d'informations sur : [www.maif.fr](http://www.maif.fr)

### Contacts Presse MAIF

**Garry Menardeau**  
garry.menardeau@maif.fr  
05 49 73 75 86

**Henri Maus**  
henri.maus@maif.fr  
05 49 73 71 87